

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 14 mars, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, PETIT Christine, POUPEAU Anita, PUYGRENIER Natacha, SERRANO Jacqueline, VACOSSIN Barbara.

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Madame RENOULT Chantal donne pouvoir à Madame VACOSSIN Barbara

Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Monsieur DELAFOND Nicolas

Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric

Monsieur CHARRIEAU Grégory donne pouvoir à Monsieur BERTHELOT Jérôme

Invité présent : Laurent ROHARD, trésorier

Madame VACOSSIN Barbara est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2019. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire remercie Monsieur ROHARD, trésorier de la commune pour sa présence.

**1- BUDGET 2018 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Vu l'exposé de Monsieur Laurent ROHARD, trésorier,

Compte de gestion et compte administratif de la commune

Investissement

Dépenses :

Prévues : 1 078 012,52 €

Réalisées : 742 874,73 €

Reste à réaliser : 186 276,13 €

Recettes :

Prévues : 1 078 012,52 €

Réalisées : 573 347,29 €

Reste à réaliser : 118 459,66 €

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 1 434 747,00 €

Réalisées : 1 132 784,72 €

Recettes :

Prévues: 1 434 747,00 €

Réalisées : 1 457 259,12 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 169 527,44 €

Fonctionnement : 324 474,40 €

Résultat global : 154 946,96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Après avoir fait procéder à l'élection de Monsieur Gabriel FERER en tant que Président de séance, Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel FERER, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Adopte le compte administratif de la commune de l'exercice 2018 et constate que les valeurs sont identiques au compte de gestion.

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Monsieur ROHARD présente les résultats du compte administratif 2018 de la commune par chapitre et donne au Conseil municipal les ratios exprimés en euros par habitant comparé aux ratios de la strate 2000-3499 habitants sur la base de 2142 habitants (chiffre officiel 2018).

Ratios de recettes de fonctionnement en € par habitant :

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Produits de fonctionnement réels	615	815	877	881
Impôts locaux	200	322	384	383
Fiscalité reversée	78	100	103	120
Autres impôts et taxes	34	39	50	52
DGF	145	170	160	145
Autres dotations et participations	43	66	55	61

Ratios de dépenses de fonctionnement en € par habitant :

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Charges de fonctionnement réelles	454	654	718	708
Charges de personnel	248	344	378	358
Achats et charges externes	155	196	219	219
Charges financières (intérêts)	22	19	21	22
Contingents	0	31	30	31
Subventions versées	3	31	30	37
Résultat comptable : 324 474 €	151	151	149	158
Capacité d'autofinancement brut	161	161	160	173
Encours de la dette au 31/12/2018	891	634	685	693
Annuité de la dette	71	81	95	90
Fonds de roulement en fin d'exercice	72	299	293	385

La part des impôts locaux dans la capacité d'autofinancement est de 32,48 % (moyenne départementale 39,46%)

La part des dotations dans la capacité d'autofinancement est de 30,55 % (moyenne départementale 28,94 %),

Données socio-économiques :

Il y a 1053 foyers fiscaux sur la commune (au 31/12/2017), la part des foyers non imposables s'élève à 47,2 %. Le revenu fiscal moyen par habitant s'élève à 29 249 € (moyenne départementale 26 027).

Taux d'imposition

	Avanton	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	15,67%	15,77%	12,75%	13,40%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,01%	18,42%	21,22%	19,98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,78%	49,95%	62,90%	55,86%

Madame BARBOT trouve que ces chiffres sont très positifs.

Affectation des résultats de la commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget de la commune,
Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 324 474,40 €

Un déficit/excédent reporté de 0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 324 474,40 €

Un déficit d'investissement de : 169 527,44 €

Un déficit des restes à réaliser de : 67 816,47 €

Soit un besoin de financement de : 237 343,91 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : **EXCÉDENT 324 474,40 €**

AFFECTATION EN RÉSERVE (1068) : **324 474,40 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **0 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT : **169 527,44 €**

2- TAUX D'IMPOSITION

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales et du code général des impôts, il appartient à l'organe délibérant de fixer les taux des taxes ;

Considérant le besoin de continuité de développer les services sur la commune ;

Considérant le besoin de maintenir l'effort fiscal de la commune (1,053464) au niveau de la moyenne de la strate (1,071332) afin de ne pas perdre l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 8 voix contre), le Conseil municipal :

Décide l'évolution de 1,5 % des taux d'imposition et fixe :

- Un taux de Taxe d'Habitation (TH) à 15,91 %

- Un taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) à 15,38 %
- Un taux de Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) à 47,36 %

Charge Madame le Maire de prendre les mesures afférentes pour procéder à la perception de ces recettes.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Résumé des débats :

Madame le Maire expose qu'il faut veiller à maintenir l'effort fiscal afin de ne pas perdre l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation qui prend en compte ce critère. Elle précise que les chiffres présentés dans le projet de budget que chaque conseiller municipal a reçu, tiennent compte d'aucune augmentation des taux d'imposition. Elle ajoute que la fiscalité est une variable importante et pérenne des recettes propres de la commune et qu'elle est bien consciente qu'une augmentation des taux a un impact sur les foyers. Madame le Maire ajoute qu'il est important d'avoir une vision à long terme en considérant que la population ne va pas continuer de croître dans les proportions que nous l'avons connu, et que par conséquent les recettes vont avoir tendance à stagner voir baisser. Il est préférable d'augmenter progressivement que d'avantage une année. Les demandes et besoins en services de proximité sont croissants. Le débat est ouvert.

Madame FERER s'interroge sur la disparition de la taxe d'habitation. Monsieur ROHARD dit que la compensation par l'Etat se fera à hauteur du montant de l'année où elle est supprimée mais qu'elle n'évolue pas. Madame BARBOT constate qu'au vu des simulations, en cas d'augmentation de 1 à 3%, cela reviendrait à 45 € de plus maximum par foyer. Madame le Maire précise que la part départementale ne devrait pas évoluer (hormis l'effet de la revalorisation des bases) car le département n'augmente pas ses taux. Concernant la CCHP, le budget sera voté le 4 avril. Il est préférable de monter 5 petites marches plutôt qu'une grande.

Un tour de table est effectué pour obtenir l'avis des conseillers sur l'évolution ou non des taux d'imposition : 0 % : 1 conseiller pour, 1 % : 9 conseillers pour, 1,5 % : 8 conseillers pour, 2% : 1 conseiller pour. Aucun taux d'évolution proposé n'obtenant la majorité absolue, Madame le Maire soumet au vote les taux de 1 % et 1,5% ayant recueilli le plus de voix. 1 % : 7 voix pour, 1,5 % : 11 voix pour, 1 voix contre ces augmentations.

3- BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2019,
- ✓ d'approuver le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2019,

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 501 000 €
- Recettes : 1 501 000 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses : 1 255 100 €
- Recettes : 1 255 100 €
- ✓ d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,
- ✓ de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 888,46 € correspondant à la contrepassation des ICNE 2015 de l'assainissement suite au transfert de la compétence à Eaux de Vienne SIVEER au 1^{er} janvier 2016 par crédit du compte 110,
- ✓ d'allouer au titre de l'exercice 2019 aux associations et services¹ suivants les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous qui sera publié en annexe du budget primitif de l'exercice 2019 :

Services	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2019
Bibliothèque	1400
CCAS	2500
Total services	3900
Associations	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2019

¹ Les subventions aux coopératives scolaires seront attribuées lors d'un Conseil municipal ultérieur

Prévention routière (pour la continuité des actions en faveur de l'école)	70
En Avant Ton Aventure (garderie périscolaire)	8615,85
Total associations	8685,85

- ✓ d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association En Avant Ton Aventure figurant (voir la convention en annexe)
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Résumé des débats :

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 par chapitre. Elle expose que l'augmentation des dépenses prévisionnelles du chapitre 012 est principalement causée par l'atsem supplémentaire pour la 5^{ème} classe sur une année complète (4 mois seulement en 2018) et au PPCR (Parcours professionnel carrières et rémunérations). Madame BARBOT demande des compléments d'information sur la subvention à EATA. Monsieur GALLEY répond que la hausse de la fréquentation de la garderie a entraîné une hausse des charges de personnel. Il précise qu'il y a un essoufflement des bénévoles de l'association. Madame FERER demande ce qu'il en est des impayés de cantine. Madame le Maire répond qu'il y a 15000 à 18000 € d'impayés à recouvrer. Elle ajoute que Madame SERRANO rencontre les familles en cas de besoin. Monsieur ROHARD propose au Conseil municipal d'organiser une séance de travail pour expliquer les modalités de recouvrement.

Madame le Maire précise que la commune n'a toujours aucun retour des demandes de subventions concernant la voie douce.

Madame le Maire souligne l'excellent travail de Madame COROLLEUR et de Monsieur ROHARD.

4- COÛT HORAIRE TRAVAUX EN RÉGIE

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le tarif horaire des travaux en régie à 25 € de l'heure pour l'année 2019.

21h30 Monsieur ROHARD quitte la séance

5- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant la mise à disposition d'un agent en renfort à l'école maternelle pour la mise en place de la salle de sieste en fin de matinée depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Vienne en date du 12 février 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 7,25 heures (7h15) hebdomadaires, à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019.

Suite à cette modification, le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019 est le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Temps de travail du poste (/35)	ETP	ETP réels	Postes vacants (en tps de travail du poste)	observations (vacances, temps partiel...)
ADMINISTRATIVE		4	3	1		3,8	2,8	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	1	1	0	35				
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	1	1	1	28				
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	1	0	0	35			35	Vacant
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	1	1	0	35				
TECHNIQUE		12	11	5		10,06	8,89	1,18	
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	33				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	8				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	6,25			6,25	Vacant
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	1	1	1	29				
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	1	1	1	31				
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	1	1	0	35				
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	0	35			35	Vacant
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1	1	0	35				
SOCIAL		2	1	0		2	1	1	
AGENT SPC principal 2ème classe des E.M.	C	1	1	0	35				
AGENT SPC principal 2ème classe des E.M.	C	1	0	0	35			35	Vacant
TOTAL GENERAL		18	15	6		15,86	ETP		
						3,18	postes vacants		
						12,69	ETP réels		

6- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- Prochains conseils municipaux : 9/04 à 20h30 (remise de la médaille militaire à 20h00), 21/05, 18/06 à 20h00.
- Agenda des manifestations :
- 23 /03 - Loto des Déserteuses #127– ouverture 19h30 - salle des fêtes
- 24/03 - Loto des Déserteuses #127– ouverture 13h00 - salle des fêtes
- 31/03 – Sortie Futuroscope Conseil Des Jeunes
- 5/04 - Réunion publique équipe municipale - 20h Salle du conseil
- 6/04 - Loto de l'ACCA – 20h00 - salle des fêtes
- 6/04 – Récupération ferraille – 9h-17h stade de football
- 6/04 – 14h-18h – la Casa des Jeun'z après-midi au local des z 'ados de Neuville (16 places, jeunes de 11 à 16 ans)
- 14/04 – Zumba, Body combat, Kuduro fit – Les déserteuses #127 – salle des fêtes (journée)
- 4/05 – Bal des majorettes Val de Boivre – 19h30 – salle des fêtes
- 18/05 – Un arbre une naissance – 10h Parc Eole (36 naissances)
- 19/05 – Vide grenier APE (journée)
- 19/05 – Exposition Atelier du Peintre – salle des fêtes (journée)
- 26/05 – Elections européennes
- 4/06 - Forum des élus organisé par la CCHP dans le cadre du projet de territoire

Séance levée à 21h40

Prochain conseil municipal : le 5 avril 2019

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	DELAFOND Nicolas
FERER Gabriel	FERER Stéphanie	GALLEY Philippe
PETIT Christine	POUPEAU Anita	PUYGRENIER Natacha
SERRANO Jacqueline	VACOSSIN Barbara	